

Mysterium Fidei n° 86 – Le Tiers-Ordre et les écoles

Publié le 1 janvier 2017
Abbé François Fernandez-Faya
2 minutes

Janvier-février-mars 2017

Mysterium Fidei n° 86 – Le Tiers-Ordre et les écoles, abbé François Fernandez

La règle du Tiers-Ordre de Saint-Pie Pie X demande, parmi les obligations familiales pour ceux qui sont dans les liens du mariage de « choisir des **écoles** vraiment éducatrices et traditionnelles et contribuer à leur fondation. »

Il apparaît chaque jour davantage que l'École vraiment catholique est une nécessité absolue pour prolonger, compléter, affermir l'œuvre de la famille chrétienne et protéger l'enfant de l'influence néfaste des mauvais maîtres ou des mauvais camarades. Or, il existe maintenant de multiples écoles primaires et secondaires catholiques traditionnelles auxquelles de nombreuses familles ont confié leurs enfants.

Plus de quarante années d'expérience pédagogique et éducative ont démontré le sérieux de ces écoles et la qualité de leur enseignement. Les élèves qui sortent de ces écoles font la joie de leurs parents et l'honneur de leurs maîtres, et deviendront des piliers de la renaissance de la civilisation chrétienne.

Quelles que soient les ressources des parents, ces écoles sont prêtes à accueillir les enfants, grâce à un système de bourses rendues possibles par la générosité de nombreux bienfaiteurs, nous espérons que les tertiaires, dans la mesure de leur possibilité, contribuent à cet effort collectif pour la conservation et la fondation de ces bonnes écoles. (Pour aider les écoles catholiques : chèques bancaires à **ADEC** - 11 rue Cluseret -92280 SURESNES CEDEX)

Rien ne peut arrêter, dans le choix des écoles catholiques, les parents sérieusement décidés à sauver l'âme des enfants que Dieu leur a confiés. **Pie XI** écrivait :

« Les parents ont le devoir grave de conscience, même au prix des plus grands sacrifices, de confier leurs enfants à l'école catholique, si celle-ci existe et est convenablement organisée... »

Votre aumônier vous souhaite une Bonne et Sainte année 2017, année qui sera marquée par le centenaire des apparitions de Notre Dame à **Fatima**.

Nous en reparlerons...

Abbé François Fernandez-Faya †

NOUVELLES ET AVIS

- **Jours de jeûne** : lundi 31 octobre : *vigile de la Toussaint* - mercredi 7 décembre : *vigile de l'Immaculée Conception* - mercredi 14, vendredi 16 et samedi 17 décembre : *Quatre-temps d'Hiver* - samedi 24 décembre : *vigile de Noël*.
- N'oubliez pas de nous indiquer vos **changements d'adresse**.
- Prix des insignes : 4,60 € (*port compris*).
- Les offrandes au Tiers-Ordre doivent être libellées à l'ordre de : » **Fraternité St Pie X - Tiers-Ordre** « .
Que Dieu vous bénisse !



R.I.P.

Monsieur l'abbé Christian BOUCHACOURT, Supérieur du district de France, a la tristesse de vous informer du rappel à Dieu de Madame veuve Angel FERNANDEZ-FAYA, née Dolorès FAYA, mère du Révérend Père JÉRÔME, religieux bénédictin et de Monsieur l'abbé François FERNANDEZ-FAYA, prêtre de la Fraternité Saint-Pie X et Aumônier du Tiers-Ordre.

Elle s'est éteinte le dimanche 11 décembre 2016, *dimanche de Gaudete*, dans la 94^e année de son âge, munie des sacrements de notre Sainte Mère l'Eglise.

Ses funérailles ont été célébrées par son fils prêtre de la Fraternité Saint-Pie X le **mercredi 14 décembre 2016** à Avignon.

Le Supérieur du district la recommande aux prières des membres du Tiers-Ordre.